

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Enquête publique RN176

Date :Thu, 13 Jun 2019 07:17:39 +0200

De :

Pour :enquete.RN176@gmail.com

M. le Commissaire-enquêteur,

Je vous précise tout d'abord que je ne suis ni riverain, ni usager habituel de la RN176.

Le projet de doublement du pont de la RN176 et son utilité publique sont justifiés par la nécessité d'améliorer la fluidité du trafic, la sécurité routière et l'attractivité du territoire. Si cela peut se vérifier pour la mise à 2x2 voies de la RN164 en Centre-Bretagne, je ne crois pas que cela puisse s'appliquer à ce tronçon.

Sur le premier point, il est notamment indiqué page 7 de la pièce H (évaluation socio-économique) que le gain en temps par la suppression de bouchons se limite à *"une dizaine de minutes [...] une dizaine de fois par an, les samedis midi de la période estivale et certains week-ends prolongés, au niveau du passage de 2x2 voies à 2x1 voie en venant de l'ouest."* Il ne me semble pas pertinent de consacrer des dizaines de millions d'euros à un projet qui permet de ne gagner que quelques minutes, quelques fois par an, dans un seul sens de circulation.

S'agissant de la sécurité routière, si la mise à 2x2 voies écarterait effectivement les risques liés au rétrécissement de chaussée, il me semble que d'autres dispositifs d'information des usagers sur la présence de bouchons pourraient être mis en œuvre à moindre frais. Des panneaux d'information à message variable éviteraient ainsi que les automobilistes soient surpris par les bouchons. Par ailleurs, la généralisation des outils GPS offrant des informations sur le trafic routier permet également aux usagers d'augmenter leur vigilance en abordant une zone de bouchons.

L'installation d'un radar-tronçon sur le secteur à 2x1 voie serait une autre piste envisageable afin de réduire les vitesses et, en conséquence, le nombre et la gravité des accidents.

En outre, la phase travaux qui entraînerait un report de la circulation dans les rues de Port Saint-Jean notamment (commune de La Ville es Nonais) créerait des conditions de circulation très dangereuses pour de nombreuses semaines. Le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine souligne dans son avis que la voirie de Port Saint-Jean n'est pas adaptée et demande à l'Etat d'étudier d'autres itinéraires de déviation.

Enfin, il ne me semble pas pertinent de faire de la mise à 2x2 voies un argument pour l'attractivité du territoire considérant le gain de temps très minime rappelé précédemment. Gagner 10 minutes certains week-ends, lorsque la plupart des poids-lourds n'ont d'ailleurs pas le droit de circuler, ne rapprochera guère la Bretagne du reste de la France et encore moins de l'Europe.

Le volet financier constitue une autre difficulté pour permettre de reconnaître l'utilité publique du projet.

En effet, le Conseil d'Etat a rappelé dans un arrêt de 2016 relatif à la LGV Poitiers-Limoges

qu'un dossier d'enquête publique devait afficher des données précises sur le financement des projets d'infrastructures : *"Considérant que le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges se borne, dans son analyse des conditions de financement du projet, à présenter les différentes modalités de financement habituellement mises en œuvre pour ce type d'infrastructures et les différents types d'acteurs susceptibles d'y participer ; qu'il ne contient ainsi aucune information précise relative au mode de financement et à la répartition envisagés pour ce projet ; qu'eu égard notamment au coût de construction, évalué à 1,6 milliards d'euros en valeur actualisée 2011, l'insuffisance dont se trouve ainsi entachée l'évaluation économique et sociale a eu pour effet de nuire à l'information complète de la population et été de nature à exercer une influence sur la décision de l'autorité administrative ; que le décret attaqué a ainsi été adopté dans des conditions irrégulières"*

Source :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000032409000&fastReqId=368063046&fastPos=1>

Sauf à ce que l'information m'ait échappé dans le volumineux dossier d'enquête, il est simplement indiqué que le projet est estimé à 38M€, sans précision sur les financeurs : parts de l'État, de la région, du département ? Les grands chantiers ayant par ailleurs prouvé leur capacité à exploser les budgets prévisionnels, on peut craindre que la facture finale ne dépasse largement cette estimation de 38M€.

Dans son avis, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine demande à ce que ce projet soit inscrit en priorité au prochain contrat de plan État-Région. Ce projet ne fait donc l'objet aujourd'hui d'aucun plan de financement associant l'État et les collectivités locales.

Même si son coût n'est pas celui de la LGV Poitiers-Limoges, il demeure que son caractère d'utilité publique ne peut pas être reconnu en l'absence de ces données économiques.

Et si l'on met en rapport le coût de ce projet avec, par exemple, les 100M€ mobilisés au plan national sur le Plan Hydrogène visant à lutter contre les effets du réchauffement climatique, on peut déplorer que l'État envisage de consacrer des dizaines de millions d'€ à un projet routier qui ne répond pas du tout aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Sans compter que ces deniers publics pourraient être plus utiles ailleurs sur le budget de l'écologie ou celui de la justice, de l'éducation, de la santé, de la défense, etc. etc.

Pour toutes ces raisons, je pense que vous devriez émettre un avis défavorable au projet de mise à 2x2 voies de la RN176.

La variante 1 écartée à l'issue de la concertation publique pourrait être privilégiée : mise aux normes de la voirie et du pont Châteaubriand, notamment par le traitement des eaux de ruissellement, mais pas de doublement du pont. Et bien que les emprises soient déjà prêtes pour finir la mise à 2x2 voies entre l'échangeur de la Chênaie et le pont, on pourrait s'interroger sur l'utilité réelle de le faire sur tout le linéaire au-delà de l'échangeur de la Chênaie, une fois celui-ci terminé et sécurisé.

Tels sont les éléments dont je souhaitais vous faire part.

Cordialement.